



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE NOUVELLE**

**QUESTIONS ECRITES – n° 124/2016**

Date de la convocation : **31/08/2016** Date d’Affichage : **14/09/16 au 06/10/16** Date Notification : **14/09/16**  
Nombre de membres : \* en exercice : **37** \* Présents : **27** \* Votants : **34**

Séance ordinaire du 12 septembre 2016  
L’an deux mil seize le douze septembre à 20 h 30

Les Membres du Conseil municipal de la Commune Nouvelle dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Philippe LEMAÎTRE, Maire de la C.N VILLEDIEU-LES-POELES–ROUFFIGNY.

**Etaient présents (P) – Absents (A) – Excusés® – Représentés®**

Philippe LEMAÎTRE	<b>P</b>	Emile CONSTANT	<b>P</b>	Christine LUCAS DZEN	<b>P</b>	Martine VILLAIN	<b>R</b>	Elodie PROD’HOMME	<b>P</b>
M-Odile LAURANSON	<b>P</b>	Christian METTE	<b>P</b>	Monique GUERIN	<b>P</b>	Stéphane VILLESPEA	<b>P</b>	Jean-Marc LEMAÎTRE	<b>R</b>
Frédéric LEMONNIER	<b>P</b>	Nicole GRENTE	<b>P</b>	Catherine AFFICHARD	<b>P</b>	Chantal MARTINE	<b>P</b>	Gaston LAMY	<b>A</b>
A-Marie LAUNER-COSIALLS	<b>R</b>	Jean LUCAS	<b>P</b>	Damien PELOSO	<b>P</b>	Sylvain COSSE	<b>P</b>	Patricia MARIE	<b>R</b>
Francis LANGELIER	<b>P</b>	Sophie DALISSON	<b>P</b>	Myriam BARBE	<b>R</b>	Jocelyne CONSTANT	<b>P</b>	Sarah PIHAN	<b>P</b>
Christophe DELAUNAY	<b>P</b>	Jacques LEMONCHOIS	<b>P</b>	Michel BELLEE	<b>R</b>	Guy ARTHUR	<b>P</b>	Claudine GARNIER	<b>P</b>
Véronique BOURDIN	<b>P</b>	Agnès LETERRIER	<b>A</b>	Martine LEMOINE	<b>P</b>	Edith LENORMAND	<b>A</b>		
Thierry POIRIER	<b>R</b>	Patrick TURPIN	<b>P</b>	Daniel MACE	<b>P</b>				

**AVAIENT DONNE POUVOIR** : *Mme BARBE par Mme DALISSON*  
*Mr BELLEE par Mr MACE*  
*Mme LAUNER-COSIALLS par Mme LAURANSON,*  
*Mr LEMAÎTRE Jean-Marc par Mme CONSTANT,*  
*Mme MARIE par Mr ARTHUR,*  
*Mr POIRIER par Mr LEMAÎTRE,*  
*Mme VILLAIN par Mme LEMOINE.*

**ABSENTS** : *Mr LAMY, Mme LENORMAND, Mme LETERRIER.*

## QUESTIONS ECRITES – n° 124/2016

### Question orale M. Macé, réunion de conseil du 12/09/2016

Lors d'une réunion précédente je vous avais interrogé sur le devenir de l'ancien cinéma, des bruits courant sur un projet de « regroupement des musées », mettant en péril l'économie du haut de la ville. Vous m'aviez alors répondu qu'un article malencontreux dans la presse avait excité les imaginations. Nous apprenons de façon tout à fait officielle que dans le cadre du contrat de territoire un dossier a été déposé pour un projet de « maison du patrimoine » dans ce local. J'ai interrogé les membres de notre groupe, personne ne se souvient avoir participé à une quelconque réunion de commission pour étudier ce projet. On parle d'un projet estimé à au moins 2 millions d'euros d'investissement ! La culture du secret étant génératrice de fausses nouvelles, pourriez-vous, ce soir, nous renseigner sur ce projet, et nous donner les dates des réunions de commissions qui ont dû se tenir dans le cadre d'un bon fonctionnement démocratique de notre conseil municipal.

### **Réponse de Monsieur le Maire**

**La réunion précédente que vous évoquez date du 02 novembre 2015. Ma réponse était alors : « S'agissant d'une réflexion sur le devenir de l'ancien cinéma, nous n'avons pas démenti et nous avons indiqué que nous réfléchissions aux usages futurs de la Cour du Foyer et de l'ancien cinéma. Un article malencontreux dans la presse a excité les imaginations, ce que nous regrettons beaucoup. Nous n'avons en rien tranché.**

**Je vous demande donc, ainsi qu'à vos collègues, la plus grande prudence quant aux déductions que vous allez vouloir faire passer pour des réalités. Cela n'est ni sage, ni intelligent, notamment vis-à-vis de nos concitoyens qu'il ne s'agit évidemment pas d'induire en erreur, n'est-ce pas ?**

**Je vous précise que cette réflexion, qui a été présentée à la commission culture, le mardi 27 octobre 2015, (Mme Lemoine, Mrs. Thiebe et Villaespesa étaient présents) comprend l'étude d'un projet global, qui a un volet "Cour du Foyer", et un volet consacré à l'usage possible de l'ancien cinéma ... ».**

**Vous avez reçu, comme chaque membre du Conseil municipal, fin juillet, une invitation à une réunion concernant la présentation du projet de la Maison du Patrimoine Sourdin.**

**Lorsque nous serons assurés de la faisabilité financière du projet, des commissions se réuniront pour discuter de l'éventuel contenu et des orientations possibles.**

Question de Mme Lemoine. « Sécurité »

En septembre 2014 je vous avais interrogé sur la sécurité dans notre ville et sur la possibilité de mettre en place une politique de prévention via les référents de quartiers par exemple. Je n'ai pas oublié votre réponse à ma question : .... *« je déplore, et le verbe n'est pas trop fort, que vos écrits ne reposent sur aucun chiffre, aucun exemple, aucun témoignage. Je les qualifie de propos, de discussions de café du commerce »...*

Cependant, deux années plus tard, les problèmes demeurent et s'amplifient. Les usagers de la gare sont fâchés de retrouver leur voiture vandalisée sur le parking. Le vandalisme des voitures stationnées à la gare n'est pas un phénomène nouveau me direz-vous. Cependant, il est récurrent et conséquent à ce-jour. Et pourtant, vous le savez bien, la Gare est un équipement majeur de notre territoire. Certains usagers lassés de retrouver leur voiture vandalisée ont déjà fait le choix d'une autre gare. Si le phénomène s'amplifie, ne craignez-vous pas que demain l'on perde l'arrêt « Villedieu les Poêles » ? Que pensez-vous pouvoir proposer pour sécuriser les parkings de la gare et par conséquent faire revenir les usagers vers la gare de Villedieu les Poêles ? Envisagez-vous, d'une manière plus globale, de réfléchir à la mise en place d'un plan de prévention par exemple.

### **Réponse de Monsieur le Maire**

**Comme vous l'affirmez, le vandalisme sur le parking de la gare n'est pas un phénomène nouveau, mais il s'est amplifié ces derniers mois.**

**Votre question appelle deux réponses, l'une à court terme et l'autre à plus long terme.**

**S'agissant de la première, les services de la gendarmerie nous ont sollicités pour laisser l'éclairage public toute la nuit. Nous avons bien sûr répondu positivement à cette demande et nous allons dissocier cet éclairage de tout l'éclairage de la résidence Normandie. La gendarmerie pratique depuis de nombreuses semaines une**

surveillance accrue des abords de la gare et plus spécifiquement des parkings. Cependant, elle le fait, dans la mesure de leur possibilité et surtout avec les effectifs qui lui sont alloués.

Pour ce qui est du long terme, une réunion avec la gendarmerie de Villedieu, celle d'Avranches, des référents de la sureté de St Lô et du correspondant sureté de Villedieu et d'un représentant de la SNCF s'est tenue le 1<sup>er</sup> septembre.

En accord avec le bureau municipal, nous avons sollicité le Lieutenant-Colonel Vandecapelle, du groupement de gendarmerie départementale de la Manche, afin que ses services réalisent une étude diagnostique pour une mise en place d'une vidéo protection aux abords de la gare.

Je vous informe que cette demande d'installation, accompagnée d'un dossier technique et d'un rapport justifiant la nécessité du recours à la vidéo protection doit être transmis à la préfecture. Le préfet dispose d'un délai de 4 mois pour se prononcer, après avis consultatif d'une commission départementale.

AR-Préfecture de Saint Lo

Acte certifié exécutoire

050-200054732-20160912-20160912124-AU

Réception par le Préfet : 15-09-2016

Publication le : 15-09-2016



Le Maire,

Philippe LEMAÎTRE